Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260404-2026_06_58-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 4 AVRIL 2026 A 9 H 00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre avril à 9h00, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle Yves Cadic sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Présents ou représentés : **19**

Présents : M. JÉZÉQUEL Yves, Mme LE GONIDEC Marine, M. PEILLET Sébastien, Mme LE BERRE Maryvonne, M. HIREL Louis, Mme CEILLIER Christine, M. HAMON Jean-Pierre, M. LE FLEM Claude, Mme CERISIER Laurence, M. JANNIN Gildas, Mme KERLEAU Aline, Mme CAMUZARD Morgane, Mme LE LOUARN Chloé, M. JÉZÉQUEL Guillaume, M. ALLAIN Gilles, Mme GUILLLOU Catherine, M. JUMEL Yoann

Représentés : M. LE MARÉCHAL Matthieu par procuration à M. JÉZÉQUEL Yves, Mme LE BRIAND Fabienne par procuration à Mme GUILLLOU Catherine

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme LE GONIDEC Marine

Date d'envoi de la Convocation : 30 Mars 2026

DELIBERATION N°2026-06-58 : PERSONNEL : RECRUTEMENT DU PERSONNEL SAISONNIER – Modification de la délibération n°2026-02-10
Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe que le Conseil Municipal, dans sa séance du 12 février 2026, a validé le recrutement de personnel saisonnier.
En effet, il y a lieu de recruter du personnel saisonnier en renfort dans les services ayant une activité saisonnière (camping municipal, chapelle de Kermouster, Commerce la Cambuse) et en renfort au port de plaisance et aux services des espaces verts, en raison de l'accroissement d'activité.

Le camping municipal ouvre à partir du 30 avril 2026. Afin que le régisseur puisse avoir un jour de repos par semaine, il est nécessaire d'ajouter un poste de régisseur adjoint au camping, pour effectuer une journée de deux heures par semaine, en mai et juin :
Il est donc nécessaire de revoir le tableau des effectifs saisonniers.

Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260404-2026_06_58-DE

SERVICE	AVRIL à JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
Camping	1 Régisseur (15h)	1 Régisseur (TC)		
	1 régisseur adjoint (2h)	1 (TC)		
Service technique		1 (TC)		
Chapelle de Kermouster		1 (24h)	1 (24h)	
Commerce La Cambuse		1 Gérant		
		1 (12h)	1 (12h)	
Port de Plaisance		1 (TC)	1 (TC)	
		1 (TC mi-juillet mi-août)		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-5° ;
Vu la délibération n°2026-02-10 en date du 12 février 2026,
Vu l'avis favorable de la commission plénière du 2 avril 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **De fixer le tableau des effectifs du personnel contractuel saisonnier 2026 tel que présenté ci-dessus,**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à recruter pour la saison estivale 2026 ;**
- ✓ **De charger M. le Maire ou un Adjoint à de fixer le niveau de rémunération des candidats compte tenu de la nature des fonctions exercées et le profil exigé dans la limite des indice bruts maximum des échelles ou la grille de rémunération des catégories C ;**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette délibération.**

Pour extrait certifié conforme,

Mme LE GONIDEC Marine
Secrétaire de séance,

M. JÉZÉQUEL Yves,
Maire

MAIRIE DE LEZARDRIEUX 22740 COTES D'ARMOR